



PROCEDURE BREXIT

Plaisancier français souhaitant se rendre au Royaume-Uni ou dans les îles Anglo-Normandes :



Toutes les personnes à bord doivent être en possession d'un passeport en cours de validité.

✓ A Guernesey :

- Les bateaux en provenance d'un port qui ne se trouve pas dans le Bailliage de Guernesey doivent présenter un drapeau Q à leur arrivée.
- Dès l'arrivée, la déclaration de douane et d'immigration (Rapport d'Arrivée CG27) est remise par le personnel portuaire : <https://gov.gg/CHttpHandler.ashx?id=138041&p=0>
Le formulaire complété doit être placé dans l'une des boîtes de douane jaunes, ou rendu à un douanier de service, à bord du bateau.
- Tous les bateaux provenant de France doivent passer en premier lieu par les marinas de Saint Peter Port ou St. Sampson à Guernesey, Beaucette ou Braye Harbour à Aurigny.
- Les visiteurs sont ensuite libres de voyager dans les autres îles du Bailliage de Guernesey.
- Pour plus d'informations : <http://www.harbours.gg/francais-guernesey-bateau-marina>

✓ A Jersey :

- Il est obligatoire de soumettre une déclaration des douanes et de l'immigration maritime, avant votre arrivée à Jersey, ou à l'arrivée, directement au Bureau de la Marina, en complétant le formulaire « **Maritime Customs and Immigration Declaration** », qui se trouve sur le site web de Jersey marinas : <https://www.gov.je/travel/maritimeaviation/guidancelegislation/pages/visitingprivatevessels.aspx#anchor-2>
- 2 ports sont désignés comme port douanier ("Designated Port") : Saint-Helier et Gorey.
Jersey Marinas : +44 (0)1534 447708 ou marinas@ports.je

✓ Dans les autres ports britanniques :

Si vous arrivez ou que vous quittez le Royaume-Uni sur un bateau de plaisance, il est obligatoire de soumettre un rapport d'embarcation de plaisance (SPCR).

Pour cela, rendez-vous sur le site [Sailing pleasure craft to and from the UK - GOV.UK \(www.gov.uk\)](https://www.gov.uk) et remplissez le formulaire numérique jusqu'à 24 heures avant votre départ.

Depuis le 18/04/24, la procédure pour la présentation des SPCR a été modifiée, avec l'inclusion de la vérification par le capitaine du bateau de plaisance d'une "permission à voyager" (permission to travel) pour toutes les personnes à bord.

Le capitaine d'un bateau de plaisance arrivant dans les eaux territoriales britanniques est responsable de la vérification des passeports ou autres documents d'identification de tous les membres de son équipage (et des passagers éventuels) avant le départ de son bateau d'un port situé à l'extérieur des eaux territoriales britanniques.

Il doit certifier (comme requis dans le SPCR) que les documents sont ceux des personnes en question

(vérification photo) et qu'ils sont valides (date etc.) et correspondent aux règles pour entrer dans le Royaume-Uni.

Pour utiliser le système SPCR le capitaine de bord doit créer un compte avec la police aux frontières anglaise, et pour chaque voyage doit soumettre électroniquement sa description avec les détails concernant son équipage et ses passagers via le site www.spcr.homeoffice.gov.uk. Ceci sera confirmé par un ID (code) de voyage unique et donnera une Permission Universelle de Voyager (Universal Permission to Travel, UPT) si toutes les personnes à bord sont acceptées pour entrer dans le Royaume-Uni.

Si, pour n'importe quelle raison, un ou plusieurs à bord n'a pas la permission d'entrer dans le Royaume-Uni, le capitaine devra faire des vérifications additionnelles, ou éventuellement contacter la police aux frontières anglaise ou les Douanes.

A noter que le pavillon "Q" doit toujours être hissé à partir de l'instant où le bateau arrive aux limites des eaux territoriales anglaises (12 mn au large). Celui-ci pourra être abaissé dès que les formalités d'arrivée seront complétées, à savoir, dès que la réception de la Permission Universelle de Voyager sera reçue. De nouveaux changements seront introduits ultérieurement, notamment l'instauration de l'Autorisation Electronique de Voyager (Electronic Travel Authorisation, ETA).

Extrait d'un article rédigé par Mike EASTMAN dans la « Cruising Association revue », édition juin 2024.